

Face aux attaques du gouvernement, la mobilisation des PLP s'organise

Vous avez tous reçu cette semaine l'article du Café pédagogique qui fait le point sur la loi « transformation de la fonction publique ». Comme le souligne son auteur, les professeurs sont en première ligne : fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, généralisation de la contractualisation pour quasiment tous les emplois, évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, détachement d'office dans une entreprise privée... Et François Jarraud ajoute : « Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical. La loi laissera seuls les enseignants face à l'administration » !

Depuis plus d'un an, le SNUEP vous alerte : sur la loi « avenir professionnel », sur la « réforme » de l'enseignement pro, sur la privatisation de l'école, sur les suppressions de postes, sur la fin du paritarisme, sur la souffrance au travail... On a multiplié les actions avec les syndicats progressistes car dès le début on avait bien compris que les « réformes » dans un système libéral signifiaient surtout « régressions sociales ».

Une décennie après la généralisation du Bac pro trois ans, et sans évaluation des différents dispositifs mis en place, le ministre de l'Éducation nationale mobilise tous les moyens pour mettre en place sa nouvelle « réforme » de l'EPP : baisse des heures d'enseignement et instauration de dispositifs tel que les familles de métiers, déprofessionnalisation du LP, co-intervention et chef d'œuvre qui entraîneront inévitablement une diminution des connaissances fondamentales...

Il est indispensable de mobiliser et de rassembler les collègues afin de combattre la « réforme ». Certains nous ont vilipendés parce qu'on alertait avec force pendant qu'eux négociaient... pour nous endormir ! On voit le résultat ! Heureusement, la mobilisation commence à prendre forme dans des académies et nous agissons sans cesse pour mettre en lumière ce combat pour défendre notre enseignement professionnel public dans l'intérêt des jeunes de notre pays (rassemblements, manifestations, grève pendant les examens...) !

La réforme Blanquer de la voie professionnelle doit sortir de l'ombre !

Plus de 10 000 manifestant·es se sont mobilisé·es samedi 18 mai pour montrer leur opposition à la loi *Pour une école de la confiance* et aux réformes en cours dans les lycées. Les professeur·es de lycées professionnels (PLP) étaient présent·es pour protester contre la réforme Blanquer de la voie professionnelle – Lire [le communiqué du SNUEP](#)



La Région veut créer une école régionale Notre-Dame

D'après une dépêche de l'AEF, « *la Nouvelle-Aquitaine mobilise lycées professionnels, IUT, BTS, écoles d'ingénieurs et formations universitaires, CFA et organismes de formation continue de son territoire, spécialisés dans les secteurs du bâtiment, du bois et du patrimoine. La région a réuni une cinquantaine d'acteurs à Bordeaux le 20 mai 2019 pour préparer le lancement en juin prochain de cette école régionale Notre-Dame, qui sera en fait une mise en réseau d'établissements de formation et d'entreprises dont le siège serait symboliquement situé au lycée des métiers de Felletin (Creuse). Cette école régionale délivrerait un label, construit avec les entreprises du patrimoine, engageant les centres de formation sur une offre de service en vue de recrutements pour le projet de restauration de Notre-Dame et aussi au-delà, indique la collectivité.* »

Important pour nous de voir le Lycée professionnel prendre toute sa place dans ce projet car les compétences et le savoir faire de nos établissements ne manquent pas. Le choix du lycée des métiers de Felletin, dans la Creuse, est aussi un point positif pour promouvoir l'enseignement professionnel public.

Loi Fonction publique : quelques articles et amendements votés à l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté, entre le 13 et le 21 mai 2019, les articles du projet de loi "fonction publique" introduisant notamment la fusion des CT et des CHSCT, la réduction des attributions des CAP et l'élargissement du recours au contrat. Ont également été votés les articles permettant l'accès à des non-fonctionnaires aux postes de direction et le mécanisme de rupture conventionnelle. Les députés voteront l'ensemble du projet de loi fonction publique le 28 mai 2019.

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



Dans le contexte d'examen par le Parlement du projet de loi dit de *transformation de la fonction publique*, la FSU organise à Paris le 12 juin prochain un colloque pour l'avenir de la Fonction publique avec Anicet Le Pors, Marylise Lebranchu et Daniel Guiraud.

Rassemblement Paris 28 mai

Les 7 fédérations de fonctionnaires (CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFTC, FAFP) pour continuer de s'opposer au projet de loi de *transformation de la fonction publique* et exiger une revalorisation salariale pour toutes et tous les agent-es, appellent à un rassemblement à Paris le 28 mai, jour du vote du texte par l'Assemblée nationale, entre 12 et 14 heures, place Edouard Herriot à Paris.

blog MEDIAPART : FSU et GGT, Solidaires, l'Unef et l'Unl : « Il ne peut y avoir de justice sociale sans justice écologique »

Nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle

Un arrêté du 19 avril (JO du 21 mai 2019) précise, pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel, le secteur dont elle relève (production ou service) et quels sont les enseignements que peuvent choisir les élèves (économie-gestion ou économie-droit et physique-chimie ou langue vivante B). Il donne aussi pour chaque spécialité de certificat d'aptitude professionnelle la durée de la période de formation en milieu professionnel ([ici](#)).

Mobilisation contre la loi école : des syndicats s'élèvent contre l'interpellation d'un délégué Snuipp-Fsu et d'un enseignant

L'intersyndicale FSU 31, FNEC - FO 31, CGT Educ'action 31 et SUD Éducation 31 exprime "sa colère et son indignation" suite à l'arrestation de Xavier Mouchard, délégué syndical Snuipp-FSU de Haute-Garonne et d'un enseignant de collège, ce 21 mai 2019. Ils ont été "interpellés avec violence", selon les syndicats, alors même que Xavier Mouchard "venait d'appeler à la dispersion de la manifestation" toulousaine organisée contre les réformes en cours dans l'Éducation nationale. Un rassemblement spontané d'une centaine de personnes a ensuite eu lieu devant le commissariat de Toulouse. La garde à vue des deux enseignants s'est terminée dans la soirée. Dans la matinée, une assemblée générale avait rassemblé 200 enseignants, selon le collectif "Révolution permanente Toulouse". Une nouvelle manifestation est prévue samedi 25 mai

Interpellations abusives à Toulouse : le gouvernement doit faire respecter le droit à manifester

La FSU dénonce l'arrestation violente et abusive de deux de ses militants, Xavier Mouchard et Frédéric A, après une manifestation contre la loi Blanquer hier à Toulouse, alors même que ceux-ci venaient d'appeler à la dispersion de la manifestation. Aucune charge n'a été retenue contre eux ce qui était une évidence puisque ces interpellations arbitraires étaient totalement injustifiées.

Après les violences subies par la FSU et ses militant-es lors de la manifestation du 1^{er} mai à Paris, après l'arrestation abusive d'Olivier Sillam (également militant de la FSU) à Nice, aujourd'hui ces interpellations toutes aussi abusives à Toulouse, la FSU exprime sa colère et son indignation face à des violences policières réitérées à l'encontre de ses militant-es.

La FSU s'est adressée au Premier ministre le 7 mai dernier pour lui demander des explications sur les événements survenus à Paris. Elle n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Elle lui demande aujourd'hui, une nouvelle fois, que soit clarifiée cette attitude des forces de l'ordre à l'égard des organisations syndicales et de leurs militant-e-s et exige que cessent ces intimidations, ces violences et ces abus.

CFA d'entreprises : le ministère du Travail est mobilisé

L'heure est la privatisation de l'apprentissage car la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018 permet aux entreprises la possibilité d'ouvrir leur propre CFA. À ce titre, le ministère du Travail est mobilisé pour aider et informer celles-ci dans leur démarche.

Ainsi, le ministère du Travail a publié un [kit pratique](#) destiné aux entreprises intitulé "Ouvrir votre propre CFA". Ce document liste les principaux avantages d'un CFA d'entreprise, dont le fait de disposer de "formations par apprentissage sur-mesure". Il détaille ensuite les démarches à entreprendre, les obligations à respecter et les modalités de prise en charge des formations pour les entreprises qui souhaiteraient ouvrir leur propre CFA.

Concours 2019 : les admissibilités dans la plupart des disciplines

La plupart des admissibilités, et parfois même les admissions, aux concours externes de recrutement de l'enseignement public (2nd degré) ont été publiés. Concernant l'enseignement professionnel, le CAPLP en Génie civil – énergie est déjà déficitaire et le déficit est probable ou possible dans plusieurs autres disciplines (en italique). **Concours externe du CAPLP : 1435 postes (contre 1580 en 2018) :**

- Arts appliqués option design : 57 postes, 298 candidats, 76 admissibles.
- Arts appliqués option métiers d'art : *10 postes, 89 candidats, 12 admissibles (le déficit est probable)*
- Bâtiment option peinture - revêtements : 30 postes, 114 candidats, 43 admissibles
- Biotechnologies option santé - environnement : 210 postes, 808 candidats, 273 admissibles.
- Coiffure : 7 postes, 234 candidats, 16 admissibles.
- Conducteurs routiers : 22 postes, 164 candidats, 52 admissibles
- Économie et gestion option commerce et vente : 130 postes, 2 212 candidats, 294 admissibles
- Économie et gestion option gestion et administration : 32 postes, 1294 candidats, 86 admissibles
- Économie et gestion option transport logistique : 12 postes, 212 candidats, 23 admissibles
- Esthétique-cosmétique : 7 postes, 176 candidats, 17 admissibles
- Génie civil option construction et économie : 31 postes, 152 candidats, 45 admissibles
- Génie civil option construction et réalisation des ouvrages : 40 postes, 131 candidats, 27 admissibles
- **Génie civil option équipements techniques - énergie : 38 postes, 106 candidats, 29 admissibles (le déficit est patent)**
- Génie électrique option électronique : 15 postes, 117 candidats, 33 admissibles
- Génie électrique option électrotechnique et énergie : 50 postes, 286 candidats, 83 admissibles
- *Génie industriel option bois : 30 postes, 89 candidats, 35 admissibles (le déficit est probable)*
- *Génie industriel option matériaux souples : 30 postes, 95 candidats, 31 admissibles (le déficit est probable)*
- *Génie industriel option structures métalliques : 23 postes, 72 candidats, 27 admissibles (le déficit est possible)*
- *Génie mécanique option construction : 28 postes, 113 candidats, 33 admissibles (le déficit est possible)*
- Génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés : 17 postes, 108 candidats, 31 admissibles
- Génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier : 45 postes, 174 candidats, 75 admissibles
- Hôtellerie - restauration option organisation et production culinaire : 45 postes, 268 candidats, 91 admissibles
- Hôtellerie - restauration option service et commercialisation : 25 postes, 346 candidats, 57 admissibles
- Langues vivantes - lettres : allemand - lettres : 5 postes, 50 candidats, 11 admissibles
- Langues vivantes - lettres : anglais - lettres : 65 postes, 951 candidats (les admissibilités ne sont pas encore publiées)
- Langues vivantes - lettres : espagnol - lettres : 25 postes, 570 candidats, 58 admissibles
- Lettres - histoire et géographie : 114 postes, 1776 candidats, 253 admissibles
- Mathématiques - physique chimie : 207 postes, 1279 candidats, 465 admissibles
- Réparation et revêtement en carrosserie : 15 postes, 52 candidats, 30 admissibles
- Sciences et techniques médico - sociales : 70 postes, 1 014 candidats, 157 admissibles

LE PETIT VADEMECUM
DE LA RÉFORME
DE LA VOIE PRO

Pour moi
PLP
LA RÉFORME DE LA VOIE PRO
c'est
NON
SNUeP
F.S.U.



SOMMAIRE

- GRILLES HORAIRES TOUTES SPÉCIALITÉS
- REMISE EN CAUSE BRUTALE DES DISCIPLINES
- LEURRE POUR LES FAMILLES DANGER POUR LES ENSEIGNANT·ES
- FOCUS SUR LES SECTIONS
- PORTE OUVERTE À TOUTES LES DÉRIVES
- FRAGILISATION DES PARCOURS DES JEUNES
- FIN DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE ET ÉPREUVES ANTICIPÉES
- DES CONDITIONS IMPOSSIBLES EN CAP
- PRÉPA-MÉTIER ET PRÉPA-APPRENTISSAGE
- NOUVEAUX PROGRAMMES : UNE VISION UTILITARISTE
- UNE RÉFORME QUI MENACE NOTRE STATUT
- FAIRE RESPECTER SES DROITS ET AGIR COLLECTIVEMENT

http://www.bordeaux.snuiep.fr/S1/RVP-Vademecum_08_05_2019.pdf